

**RESULTATS DU CONTRÔLE SANITAIRE  
 DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE  
 BOHARS**

Service émetteur : Délégation Départementale du Finistère  
 Département Santé-environnement

Date : Quimper, le 23 février 2023

**ASL DE POULRINOU**

**(0263)**

Prélèvement	Type	Code	Nom	Prélevé le : mercredi 15 février 2023 à 12h35
Installation	TTP	002171	POULRINOU	par : P. RIOU
Point de surveillance	P	0000002936T	STATION POULRINOU	Type visite : P1
Localisation exacte	M. Morvan-	robinet	laiterie	Motif : CONTRÔLE SANITAIRE FIXÉ PAR DÉCISION DE L'ARS

Mesures in situ :

	Résultats	Limites de qualité (1)		Références de qualité (2)	
		inférieure	supérieure	inférieure	supérieure
<b>EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE</b>					
pH	6,6 unité pH			6,50	9,00
<b>RESIDUEL TRAITEMENT DE DESINFECTION</b>					
Chlore combiné	<0,05 mg(Cl <sub>2</sub> )/L				
Chlore libre	0,68 mg(Cl <sub>2</sub> )/L				
Chlore total	0,72 mg(Cl <sub>2</sub> )/L				
<b>CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL</b>					
Température de l'eau	9,2 °C				25,00
<b>CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES</b>					
Aspect (qualitatif)	0				
Couleur (qualitatif)	0				
Odeur (qualitatif)	0				
Saveur (qualitatif)	0				

ANALYSE PAR : LABOCEA - Site de Plouzané 2901

(120 avenue Alexis de Rochon, Technopôle de Brest-Iroise - CS 10052, 29280 PLOUZANE Tél : 02 98 34 11 00)

Type d'analyse : P1+ (Code SISE : 00258749)	Dossier : 230209015018011	Limites de qualité (1)		Références de qualité (2)	
		inférieure	supérieure	inférieure	supérieure
<b>CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES</b>					
Coloration	<5 mg(Pt)/L				15,00
Turbidité néphélobimétrique NFU	0,13 NFU				2,00
<b>PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES</b>					
Bact. aér. revivifiables à 22°-68h	0 n/mL				
Bact. aér. revivifiables à 36°-44h	PRESENCE n/mL				
Bactéries coliformes /100ml-MS	0 n/(100mL)				0
Bact. et spores sulfito-rédu./100ml	0 n/(100mL)				0
Entérocoques /100ml-MS	0 n/(100mL)		0		
Escherichia coli /100ml - MF	0 n/(100mL)		0		
<b>OXYGENE ET MATIERES ORGANIQUES</b>					
Carbone organique total	0,45 mg(C)/L				2,00
<b>MINERALISATION</b>					
Chlorures	31 mg/L				250,00

	Résultats	Limites de qualité (1)		Références de qualité (2)	
		inférieure	supérieure	inférieure	supérieure
<b>MINERALISATION</b>					
Conductivité à 25°C	329 µS/cm			200,00	1100,00
Sulfates	41 mg/L				250,00
<b>EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE</b>					
Carbonates	0 mg(CO3)/L				
Hydrogénocarbonates	54,9 mg/L				
pH	6,8 unité pH			6,50	9,00
Titre alcalimétrique	0 °f				
Titre alcalimétrique complet	4,5 °f				
Titre hydrotimétrique	6,5 °f				
<b>PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES</b>					
Ammonium (en NH4)	<0,01 mg/L				0,10
Nitrates/50 + Nitrites/3	0,44 mg/L		1,00		
Nitrates (en NO3)	22 mg/L		50,00		
Nitrites (en NO2)	<0,01 mg/L		0,50		
<b>FER ET MANGANESE</b>					
Fer total	56 µg/L				200,00
Manganèse total	9,7 µg/L				50,00
<b>OLIGO-ELEMENTS ET MICROPOLLUANTS M.</b>					
Aluminium total µg/l	21 µg/L				200,00
Arsenic	12 µg/L		10,00		

(1) Les limites de qualité réglementaires sont fixées pour des paramètres dont la présence dans l'eau est susceptible de générer des risques immédiats ou à plus long terme pour la santé du consommateur. Elles concernent aussi bien des paramètres microbiologiques que chimiques.

(2) Les références de qualité sont des valeurs indicatives établies à des fins de suivi des installations de production et de distribution d'eau et d'évaluation du risque pour la santé des personnes.

## CONCLUSION SANITAIRE ( Prélèvement 00243044)

Eau d'alimentation non conforme à la limite de qualité fixée à 10 µg/l pour l'arsenic. Un arrêté préfectoral portant restriction des usages : été pris le 17 octobre 2022. En raison du dépassement de la limite de qualité pour l'arsenic, l'eau produite et distribuée par l'Association des eaux de Poulrinou ne doit pas être utilisée pour la consommation humaine et pour tous les usages alimentaires ou associés (préparation et cuisson des aliments, nettoyage des fruits et légumes). L'ensemble des autres usages de l'eau n'est pas restreint (hygiène corporelle, linge, sanitaires, vaisselle, etc.).

Pour le directeur départemental,  
et par délégation,  
Le responsable du département santé-environnement,

*signé*

Julien CHARBONNEL